le 2e "Londres-Paris"

Il aura pour nom « Trophée International d'Avions Ultra-Légers », sera encore organisé par Fenwick General Medias, sous la direction de Bernard Lamy, et se déroulera, comme l'an dernier, dans les premiers jours de septembre : du vendredi 2 au dimanche 4. Aux dernières nouvelles, l'itinéraire n'était pas encore complètement connu; mais on savait déjà que l'escale principale serait à nouveau Le Touquet, et la suivante Moisselles, avant l'arrivée à Bagatelle.

Quelques points intéressants du réglement :

• Deux catégories de matériels : monoplaces et biplaces (plus de distinction entre « pendulaire » et « 3 axes », aucune des épreuves ne portant sur la vitesse). Les biplaces ne seront occupés que par une seule personne sur l'étape comportant la traversée de la Manche.

• Les appareils devront avoir une autonomie suffisante pour parcourir une fois et demie la plus longue des étapes. Leur moteur devra, en outre, pouvoir être redémarré en vol, par un dispositif mécanique ou électrique.

• Expérience aéronautique exigée des concurrents : équivalente au 1er niveau FAI : « Colibri de bronze » (les participants de la course Londres-Paris 82 sont considérés comme possédant ce niveau).

• Equipements imposés : compas, altimètre, anémomètre, montre; 2 cartouches fulmigènes, miroir de signalisation. Port obligatoire du casque (et, pour la traversée maritime, d'une combinaison de plongée et d'un gilet gonflable).

• Minima météo : plafond 300 m, visibilité 5 km — Vent maxi : 25 kt s'il est régulier, 15 à 20 kt s'il souffle en rafales.

• Epreuves comptant pour le classement général : Navigation (respect du temps de vol estimé) et repérage d'un site au sol — Navigation pure à l'estimé — Atterrissage de précision (arrêt à moins de 2 m d'un repère) — Largage d'un témoin dans un cercle de 5 m de diamètre, à repérer au cours d'une étape — Respect d'un temps de vol imposé (en fonction de la vitesse moyenne de chaque appareil sur les étapes précédentes) — Atterrissage et arrêt à l'intérieur d'un cercle de 25 m de diamètre (à l'arrivée à Bagatelle) — Epreuve théorique (sous forme de QCM) : 15 questions portant sur la météo, la réglementation, la mécanique du vol.

• D'autres épreuves, n'entrant pas dans le classement général, donneront lieu à l'attribution de trois trophées :

— Trophée Bruit : minimum de décibels, mesurés à 5 m de part et d'autre du plan de l'hélice, avec un moteur réglé à 30 kg de poussée pour les monoplaces et 60 kg pour les biplaces.

— Trophée Economie : minimum de consommation, mesurée sur la branche du parcours se terminant à Moiselles.

— Trophée Elégance : décerné par un jury composé de journalistes.

• Les réparations sont autorisées, mais au prix de pénalités visant à inciter les constructeurs à améliorer la fiabilité de leurs matériels. Par exemple : 30 points pour le changement du moteur, 20 points pour celui de l'hélice ou d'une aile, 10 points pour une réparation du train d'atterrissage, 5 points pour le changement d'un tube...

Ces pénalités, comme celles sanctionnant des fautes des pilotes, sont intégrées au total des points des épreuves comptant pour le classement général. (Notons que dans l'ensemble ce réglement est très voisin, pour les épreuves comme pour les pénalités, de celui du « Grand Prix de France des ULM » organisé lui aussi par Fenwick General Medias, du 14 au 25 juillet).

• Les prix : dans chacune des deux catégories, mono et biplaces, 20 000 au 1er, 10 000 F. au 2ème, 5 000 F. au 3ème.

De plus, une « Coupe de la Qualité » accompagnée d'un prix de 20 000 F., sera attribuée au constructeur ou importateur de la machine placée en tête d'un classement prenant en compte les pénalités pour changements de pièces et les résultats des trophées Economie et Bruit.

Les inscriptions pour ce deuxième « Londres-Paris » sont ouvertes depuis fin janvier — et le nombre des demandes reçues par les organisateurs aurait déjà dépassé le plafond fixé à 100 concurrents. Les postulants en surnombre seront placés sur une liste d'attente, et pourront être admis à participer en fonction des défections enregistrées.

